

# L'Europe annule un brevet de Rambus sur les mémoires

En 2000, Rambus s'est vu agréer un brevet par l'

*European Patent Office* (EPO), un dossier déposé en 1991 et enregistré sous le numéro de brevet communautaire EP 0525 068. Mais quelque temps plus tard, toujours en 2000, Micron, Hynix et Infineon ont déposé une plainte auprès de l'EPO afin d'invalider le brevet de Rambus. En 2002, la firme s'est vu demander d'apporter des modifications à son brevet. Une procédure équivalente est en cours aux Etats-Unis, où la *Federal Trade Commission* (FTC) entend démontrer que Rambus aurait modifié ses brevets sur la mémoire afin d'y incorporer des technologies liées à la SDRAM, alors que cette dernière était en passe de devenir un standard. A la suite de plusieurs consultations publiques, l'EPO a finalement annoncé sa décision d'invalider le brevet de Rambus. Et la procédure ne s'arrête pas là car Micron espère obtenir l'annulation d'autres brevets de son concurrent.